

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON DE SERRIS

COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE

N° 53/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre d'absents : 02

**OBJET : AUGMENTATION DES TARIFS DE REPAS DE CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 – ABROGE LA DÉLIBÉRATION N°42/2023 DU 23 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

**Présents :** Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Christophe POUX, Dominique DOUTRELANT, Jean-Yves TUTRICE, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Vanessa BUZONIE, Michael FRAZAO, Stéphanie COTTEREAU, Victor DA COSTA, Jacques DALQUIE, Jean-Pierre EDELINE, Benjamin GAILLARD, Emilie HUYGHE, Emilie MARCHAL, Tony MENDES, Carole PASQUIER, Agnès VALLÉE, Valérie LYON, Sébastien CHIMOT, Gaëlle LARONCHE

**Absents ayant donné pouvoir :** Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY pouvoir à Christine AUTENZIO, Frédérique WÜRCKLER pouvoir à Michèle HABY, Irène DARASOUK pouvoir à Valérie LYON

**Absents :** Maxime LIEVIN, Vincent ZAKOSKI

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre EDELINE

Face à l'augmentation du coût des matières premières répercuté sur les tarifs pratiqués par notre prestataire de cantine, les membres de la commission Education/Enfance et Jeunesse se sont réunis le 23 avril 2024 afin de réétudier les tarifs appliqués aux familles.

La commission a statué sur la nécessité d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire afin de minimiser l'impact des augmentations successives sur le budget de la commune.

Le tarif « PAI » concerne les enfants présents sur le temps de la restauration scolaire de 11h30 à 13h30 pour lesquels les parents fournissent le repas.

Ce tarif avait été fixé afin que les parents participent à la prise en charge de leur enfant par le service animation, il n'est donc pas concerné par l'augmentation de 8% de notre prestataire ARMOR.

Il est donc proposé de ne pas augmenter ce tarif et de le maintenir à 2,70 €.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la proposition de la commission Education/Enfance/Jeunesse, en date du 23 avril 2024, d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
077-217701424-20240703-53-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

	Tarifs 2023/2024	Tarifs 2024/2025
Tarif unique	4.60 €	4.80 €
Tarif adultes personnel & enseignants	5.70 €	5.90 €
Tarifs pour les communes extérieures	5.70 €	5.90 €
Enfants avec PAI	2.70 €	2.70 €

Entendu l'exposé de monsieur Christophe POUX, adjoint à madame la Maire, en charge de l'éducation, l'enfance et la jeunesse ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :**  
**2 abstentions (Madame Gaëlle LARONCHE, Monsieur Sébastien CHIMOT)**

**VALIDE** les nouveaux tarifs pour la cantine scolaire, à partir du lundi 2 septembre 2024, tels que mentionnés ci-dessus ;

**DIT** que les recettes sont inscrites sur l'exercice budgétaire en cours et suivant ;

**DIT** que cette délibération abroge la délibération n°42/2023 du 23 mai 2023.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Crécy la Chapelle, le 03 juillet 2024.

**Christine AUTENZIO**  
**Maire.**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
077-217701-24-20240703-53-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception en préfecture : 08/07/2024